# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 23 DECEMBRE


## Sixième Conseil de Guerre de Versailles.

PRÉSIDENCE DE M. DELABORDE, COLONEL DU 12ÈME CHASSEURS A CHEVAL.

*Audience du 30 novembre 1871.*

Affaire Chaudey. — Massacre des ôtages. — Assassinat et complicité d'assassinat. — Cinq accusés.

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

Au début de l'audience, le commissaire du gouvernement avait présenté un exposé rapide de l'affaire et donné lecture de la déposition de M. Chaudey, de laquelle il résultait que, le 22 janvier, à l'Hôtel-de-Ville, il n'avait cessé de s'interposer pour empêcher qu'on commençât le feu.

INTERROGATOIRE DE PRÉAU DE WEDEL.

M. le président — Accusé, levez-vous. Vous êtes accusé d'assassinat et de pillage; qu'avez-vous à dire?

Préau de Wedel—Je n'ai pu prendre part aux assassinats. Je n'avais pas d'armes, et si j'en avais eu, je n'aurais pas voulu imiter Barbès, l'assassin de mon oncle, le lieutenant Drouineau.

La suite des débats expliquera bien des faits dont l'accusation me charge à tort.

M. le président—Des témoins vous ont vu porter des armes: ils disent que vous avez tiré.

Préau de Wedel—Cela est faux; j'étais bibliothécaire a Sainte-Pélagie.

M. le président—Vous avez été condamné à treize mois de prison pour escroquerie, et vous subissiez votre peine à Sainte-Pélagie quand le 18 mars vous a mis en liberté. C'est alors que vous en avez usé en sollicitant un emploi dans la prison, où vous alliez cette fois commander. Avez-vous le droit de porter votre titre?

Préau de Wedel (avec un accent de fierté)—J'ai deux frères, mais seul j'ai le droit de porter le nom de Préau de Wedel.

M. le président—Vous avez secondé Raoul Rigault dans les préparatifs de l'assassinat.

Préau de Wedel—Non, je n'ai fait qu'obéir.

Le président—Des témoignages affirmeront que vous avez joué un rôle odieux, vous avez porté les derniers coups à M. Chaudey.

A toutes les charges que nous avons résumées plus haut et qui sont dans l'interrogatoire relevées par le président, l'accusé oppose des dénégations.

D—C'est vous qui avez joué le rôle principal dans ce crime, j'insiste avec intention sur les faits qui vous sont reprochés. On vous a vu plusieurs fois arrêter illégalement des familles entières, entre autres une famille italienne, que vous avez dépouillée complètement.

R—Je ne nie pas avoir assisté aux perquisitions, je me avoir ordonné ces perquisitions. Dans tous les cas, c'était le citoyen Ranvier qui dirigeait ces opérations, par conséquent qui en était responsable.

M. le commissaire du gouvernement—N'avez-vous pas aussi frappé un homme qu'on voulait arrêter?

R—Non, il résistait et on a dû employer la force.

D—Vous avez assisté à l'exécution de M. Chaudey?

R—Quand Raoul Rigault vint à la prison, je le suivis au greffe; il fit venir Chaudey: "Vous allez être fusillé, lui dit-il.—Moi! répondit Chaudey, vous plaisantez." Rigault renouvela sa menace, et ajouta qu'il mourrait parce qu'il avait fait tirer sur le peuple.

Chaudey protesta, disant qu'il n'avait aucune fonction militaire, "Si fait, dit Rigault; c'est vous qui avez fait balayer la place de l'Hôtel de-Ville!" Puis nous sortîmes du greffe. Chaudey fut conduit dans un chemin de ronde, sous la lanterne, et, au moment où on tira sur lui, il cria: "Vive la République!" Clément lui donna le coup de grâce. Je crois que Berthier éclairait, mais je ne l'affirme pas.

D—Et Benn, y était-il?

R—Je n'en suis pas sûr.

D—Vous l'avez cependant affirmé dans l'instruction. Vous avez aussi assisté à l'assassinat des gendarmes; qui y était?

R—Les mêmes que pour Chaudey, excepté Benn. Je me rappelle même ce détail qu'un gendarme prit la fuite, et que Rigault et Genty coururent après lui.

D—Il se faisait beaucoup d'orgies dans la prison, y avez-vous pris part?

R—Non, monsieur le président, je n'avais pas alors envie de m'amuser.

INTERROGATOIRE DE BENN.

L'accusé. — J'ai été forcé par la nécessité d'accepter des fonctions de greffier; j'ai servi la République et la Commune, également contraint par la nécessité. J'ai servi la République avec honneur et avec zèle. Quant à la Commune, je me suis senti comme avili le jour où j'ai dû occuper un poste sous cet odieux gouvernement.

Pendant l'assassinat de Chaudey, je suis resté près du directeur de la prison; quand on a emmené les gendarmes, j'étais au greffe et je n'ai pas quitté mon poste. Quant aux orgies, je sais bien qu'il y en a eu, mais je n'y ai pris part qu'une seule fois; ceux qui y assistaient habituellement, c'étaient Ranvier, Jollivet, Clément et plusieurs autres. En ce qui concerne les arrestations, je m'en lave les mains; je n'ai jamais arrêté ni fait arrêter personne. J'ai fait au contraire tous mes efforts pour rétablir l'ordre à Sainte-Pélagie, on régnait un désarroi complet. Je sais qu'on a fouillé la cave de l'aumônier et enlevé son vin, mais l'aumônier lui-même a déclaré qu'il ne m'avait point vu.

D—Ainsi vous niez avoir assisté à l'assassinat de Chaudey?

R—Oui, je le nie énergiquement.

D—Je vais vous citer plusieurs dépositions qui disent le contraire.

R—Le soir de l'exécution, Mme Ranvier insista pour que je fisse une partie de cartes avec son mari; j'acceptai. Un instant après, montèrent Préau de Wedel et Clément; nous jouâmes ensemble. Au bout d'une heure on vint nous dire que Raoul Rigault était au greffe; nous allâmes le rejoindre, et il nous dit qu'il était venu pour faire fusiller les ôtages. Berthier était à la porte avec une lanterne; Rigault lui ordonna d'aller chercher Chaudey, ce qu'il fit aussitôt.

D—Vous ne répondez pas à ma question; je vous ai interrogé sur les orgies que vous faisiez dans la maison.

R—Je ne comprends pas que le témoin ait fait un tel mensonge, car il a menti d'une manière infâme. Dans ces repas, nous buvions chacun deux verres de vin; est-ce là ce qu'on peut appeler une orgie?

D—Par qui avez-vous été nommé greffier?

R—Il n'y a jamais eu de nominations. Avant d'être greffier, j'étais commissaire de police.

D—Préau de Wedel dit, dans sa première déposition, que vous étiez présent à l'assassinat de Chaudey.

R—Je nie ce fait. En ce qui concerne Préau de Wedel, je sais qu'il est allé la veille, avec le directeur, faire des perquisitions.

D—Savez-vous si Préau de Wedel était armé?

R—Dans ma déposition, j'ai dit qu'il avait pris deux revolvers dans mon placard. Est-ce avant ou après l'exécution? je ne puis l'affirmer. A la fin de cette fatale soirée, je montai chez Mme Ranvier et je lui demandai à boire. Elle me dit que Clément était allé chercher du vin. Celui-ci apporta en effet deux bouteilles de vin que nous avons bues. Nous étions sept. Il n'y avait pas de quoi faire une orgie, comme on a dit.

D—On n'a pas dit que l'orgie avait eu lieu le soir même, mais le lendemain, toute la journée.

INTERROGATOIRE DE BERTHIER.

L'accusé—Si j'assistais à la scène de l'assassinat c'est contraint par la force armée; je ne pouvais refuser d'obéir aux ordres qui m'étaient donnés, j'ai agi contre ma volonté. On m'a reproché d'avoir tenu une lanterne; or, la lanterne était à quatre ou cinq pas derrière le peloton d'exécution.

D—Cependant Préau de Wedel a déclaré que votre lanterne éclairait la poitrine de Chaudey. Vous avez dit ensuite à Raoul Rigault: "Maintenant tout est fini, criez: Vive la Commune!"

R—Je n'ai pu dire cela, car j'étais fort ému.

D—Vous n'étiez pas si ému que vous voulez bien le dire puisque vous avez éclairé l'exécution des gendarmes.

R—On m'a menacé de me brûler la cervelle si je refusais d'accompagner le peloton.

D—Vous avez accepté les fonctions de surveillant de la Commune?

R—C'est vrai.

D—Quels sont ceux qui assistaient à l'exécution?

R—Ce dont je me rappelle, c'est que Genty et Clément sont allés chercher le peloton d'exécution.

D—Est-ce que Préau de Wedel était armé pendant l'exécution.

R—Oui, il avait un revolver à la main. Je l'ai vu de mes propres yeux. Préau de Wedel a tiré sur les gendarmes. Je l'ai affirmé dans ma première déposition, je l'affirme de nouveau. En ce qui concerne Benn, je ne l'ai pas vu sur le lieu de l'exécution.

INTERROGATOIRE DE POLLET.

L'accusé—Je n'ai pas à réfuter l'accusation d'assassinat, puisque je dormais tranquillement dans mon lit au moment de l'exécution.

D—Dans votre premier interrogatoire vous avez avoué que vous aviez couché à Sainte-Pélagie et que vous n'aviez presque rien entendu. Vous avez dit aux assassins: "Si vous avez besoin d'un coup de main, je suis là."

R—Je n'ai pas tenu ce propos, je le nie formellement.

—Vous répondez ce que vous voulez, le tribunal appréciera. Vous entendrez plusieurs dépositions très affirmatives sur ce point. Nous verrons si vous continuerez à nier systématiquement. Le témoin Villemain dit que le lendemain de l'assassinat, on a trouvé dans votre chambre deux fusils et une boîte à mitraille. Vous êtes marié et père de famille, et vous vivez en concubinage avec une lingère de Sainte-Pélagie.

R—Il s'agit de savoir si c'est ma faute ou celle de ma femme.

D—Aviez-vous des armes quand vous veniez à la prison de Sainte-Pélagie?

R—J'y suis venu armé deux fois seulement. Si l'on a dit le contraire, il faut l'attribuer à la malveillance de mes adversaires.

INTERROGATOIRE DE SOIPTEUR.

L'accusé—Je suis malade, je ne puis parler haut. Le soir de l'exécution, j'étais de garde à Sainte-Pélagie; à la première détonation, je suis sorti du poste, mais je n'ai rien vu. Je repousse l'accusation de complicité d'assassinat.

D—Vous avez avoué dans votre premier interrogatoire que vous étiez présent à la prison du 20 au 26 mai.

R—Je me suis trompé de date.

D—Vous avez passé sous silence les événements du 23, parce que vous ne voulez pas être compromis. Dites-nous ce qui s'est passé ce jour là.

R—Je le répète que j'ai entendu une détonation. Un sergent m'avait dit auparavant: "Ce soir, il y aura quelque chose."

D—Non, il vous a dit: "Ce soir, il y aura une exécution."

R—Il se peut qu'il m'ait dit cela, je ne le nie pas, et les gardes nationaux du peloton m'ont dit en revenant que s'ils avaient su ce qui allait se passer, ils auraient refusé [illegible] n'y avait [illegible] dans la prison d'autre [illegible] vous [illegible] porte et se [illegible] à la [illegible] affaire.

D—[illegible] la journée [illegible] le poste [illegible]

D—Comment savez-vous que c'est Léonard qui a commandé le feu?

R—Par les hommes qui y étaient.

D—Je demanderai maintenant à Préau de Wedel [illegible] Préau tout court, et lui seul s'intitule de Wedel.

R—J'ai été autorisé régulièrement à prendre le titre de baron de Wedel.

D—[illegible] que vous [illegible] ce titre. Tous leurs écrits, tous leurs actes sont signés Préau tout court.

L'interrogatoire des cinq accusés est terminé à trois heures.

Le greffier donne alors lecture de pièces défavorables à Préau de Wedel.

D—[illegible] commissaire du gouvernement.—Je prie le conseil de remarquer qu'une de ces dépositions constate que Chaudey a reçu deux balles dans la tête, une balle de chassepot et une balle de revolver. [illegible] Préau de Wedel [illegible] revolver à la main.

Le greffier lit l'article du *Siècle* relatant les détails de l'exécution de Chaudey. Dans cet article, il est dit, conformément au rapport, que Préau de Wedel a déchargé son revolver dans l'oreille de Chaudey.

La dernière heure de l'audience est consacrée à la lecture d'abord d'une lettre de la mère de Wedel qui présente son fils comme inventeur très intelligent, puis de certaines dépositions écrites qui ne rapportent aucun fait nouveau.

*Audience du 1er décembre.*

Un incident a ouvert l'audience.

L'accusé Préau de Wedel, le premier des accusés, celui qui prétend qu'une ordonnance royale de 1818 lui accorde le titre de baron, avait demandé à parler en particulier à M. le président.

Ce magistrat lui avait refusé toute entrevue particulière, étant d'avis que, lorsqu'un débat est commencé tout doit être public.

M. le président.—Préau de Wedel vous m'avez fait prévenir que vous avez à me parler. Qu'avez-vous à me dire?

Préau de Wedel.—Je veux établir la vérité: il faut que chacun de nous endosse la responsabilité de ses actes. L'accusé Soipteur a nié hier avoir fait partie du peloton d'exécution. Niera-t-il aujourd'hui qu'après avoir exterminé deux des gendarmes, il a voulu retirer les bottes d'une des victimes en disant: "Voilà un cochon qui n'a pas fait ouf sur le coup!"

L'accusé Soipteur.—Préau de Wedel est un infâme dénonciateur; il ment, et je proteste contre cette allégation.

Préau de Wedel est, de tous les assassins de la Commune, le plus hideux et le plus lâche. Ecrasé sous le poids des plus graves accusations, il cherche aujourd'hui à mériter l'indulgence de ses juges en se faisant dénonciateur de ses co-accusés.

On entend les témoins à charge qui ne font que confirmer tous les faits qui ont été relevés par l'accusation.

Un surveillant de Mazas déclare que l'Anglais Benn était présent à l'exécution, ce qui amène les plus énergiques protestations de ce dernier.

Viennent ensuite les témoins à décharge, au nombre desquels la concierge de l'hôtel de Galliffet, citée par l'accusé Préau de Wedel. Elle raconte toutes les phases du pillage de l'hôtel, mais elle prétend avoir oublié la physionomie des pillards. Elle ne reconnaît aucun des accusés.

M. le président à Préau de Wedel.—Est-ce là tout ce que vous espériez faire constater?

Préau de Wedel.—Je n'ai rien à demander de plus au témoin. Il reste établi que je n'ai pas participé au pillage de l'hôtel de Galliffet.

Sermas, employé à la préfecture de police (Préau de Wedel était un des familiers du lieu) dépose que Préau de Wedel, pendant le siége, a fait son devoir, et qu'il a inventé un système nouveau de production de gaz. Il fait l'éloge de ses sentiments patriotiques.

Les efforts des témoins à décharge ne parviendront pas à rendre sympathique l'accusé Préau de Wedel.

A trois heures, la parole est donnée à M. le capitaine Dailly, qui occupe le siége du ministère public.

Dans un langage plein d'une mâle énergie et d'un ardent patriotisme, il a demandé toute la sévérité de la loi contre Préau de Wedel et ses sanguinaires acolytes.

Dans la nuit du 23, a-t-il dit, quatre victimes tombaient sous le plomb meurtrier de vulgaires assassins, fédérés du crime.

C'étaient Gustave Chaudey, une individualité sympathique, victime d'une lâche vengeance personnelle; Bouzon Capdeville, Pacotte, obscurs, mais fidèles serviteurs de l'ordre public, victimes de la haine stupide que le malfaiteur porte toujours à l'honnête homme, esclave du devoir.

Je ne veux pas, messieurs, vous retracer maintenant toutes les horreurs de ce drame sanglant; les débats vous ont révélé les atrocités de ces scènes hideuses, pour l'exécution desquelles les assassins avaient peur de la lumière du jour.

L'heure de la justice a sonné; aux coupables à courber la tête devant elle!

Cinq accusés viennent aujourd'hui, à des degrés différents, répondre devant vous de ces crimes.

1o. Préau de Wedel, ingénieur-constructeur, subissant à Sainte-Pélagie, lors des événements du 18 mars, une peine de treize mois d'emprisonnement pour escroquerie. Seul, de tous les condamnés de cette prison, mis en liberté par les agents de la Commune, il devint bientôt, par les excès de sa mauvaise nature, l'âme damnée de l'infâme directeur communard Ranvier, qui a devancé notre justice;

2o. Benn, sujet anglais, fabricant de passementerie, est entré à Sainte-Pélagie, le 12 avril, en qualité de greffier nommé par la Commune;

3o. Berthier, ciseleur, entré à Sainte-Pélagie dans le courant d'avril comme gardien, nommé par la Commune;

4o. Pollet, passementier, employé près d'un commissaire de police de la Commune, par ses relations avec la lingère de Sainte-Pélagie, venait souvent à la prison et s'y trouvait le soir des crimes;

5o. Soipteur, cordonnier, garde national fédéré, faisait partie du poste de la prison le soir des crimes, poste qui a fourni le peloton auxiliaire des assassins.

Deux accusés manquent au banc des criminels: Clément et Gentil. Leur sort est incertain, mais il y a tout lieu d'espérer que la justice de Dieu a devancé celle des hommes.

M. le commissaire de la République examine successivement les faits relevés à la charge de chacun des accusés.

Il termine en rendant un témoignage glorieux à la mémoire de l'infortuné Chaudey, et, en quelques paroles très émouvantes, il adresse un souvenir de regret aux trois dernières victimes, défenseurs obscurs, mais si dévoués, si nécessaires à l'ordre public.

A quatre heures, les plaidoiries commencent avec une douce lenteur. La salle se dégarnit peu à peu. Il fait un froid glacial.

Il faut reconnaître que les plaidoiries des jeunes défenseurs qui prêtent leur parole aux accusés ne sont pas de force à combattre le froid qui engourdit tout le monde. L'audience est suspendue.

## BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 22 décembre 1871.

Le marché monétaire a été calme. Les demandes d'escompte sont encore nombreuses dans les banques; elles le sont moins dans les rues. Nous cotons les billets No. 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales à 10 à 12 par an, les bons et ceux de second ordre à 12 à 15 et 18; les billets de commerce No. 1, sans garanties collatérales à 12 à 15, les bons à 15 à 18. Le papier hypothécaire à 10 le No. 1 et 13 à 15 le bon et le second ordre.

L'or a ouvert à 109 1/8 à 109 3/8 contre 108 3/4 à New-York et fermé à 109 à 109 1/8 contre 108 1/2 à New York. Les transactions embrassent $3,500 à 109, $3000 et $5000 à $109 1/8, $1500, $3000, $4000 et $7000 à 109 1/4, $50,000 à 109 1/4 à 109 3/8, $1600, $7000 et $10,000 à 109 3/8. On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 1/2 à 108 1/2; les piastres mexicaines à 1 3/4 à 2 1/4 de prime sur l'or.

Le change étranger a été assez animé, mais a fléchi avec l'or. Les opérations de sterling s'élèvent à 77,000 livres, dont 3,500 et 4,000 connaissement à 117 1/4, 2,000 et 4,000 clear à 117 3/8, 25,000 connaissement et clear à 117 3/8 à 117 1/2, 2,500 clear à 117 1/2, 3,000 à 117 3/8, 15,000 connaissement et clear à 117 3/8 à 118, 3,000 de premier ordre à 118, 2,000 clear No 1 et 3,000 de banquiers à 117 7/8 et 10,000 de banquiers à 118 à 118 1/8. — Aucune vente de francs n'a été annoncée. — Nous cotons maintenant le sterling à 117 à 117 1/2 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 118 le change de banque.

Le change américain a été calme et ferme. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 d'escompte pour remises. Il s'est vendu de $45,000 en change de commerce, sur New York, à vue, $20,000 de banque, $75,000 de banque et de banquiers et $100,000 de banquiers à 3/8 d'escompte.

Quelques-unes des banques ont offert de tirer des checks en or sur New-York à 1/4 à 3/8 d'escompte, mais il n'y a pas eu de demande.

Dans les actions, les seules ventes annoncées sont: 81 et 100 de la compagnie de Levées de la Louisiane à 22 50 et 220 à 22 1/2; 18 de la banque du Canal à $107 50; 50 [illegible] compagnie des hangars à sucre à $31 [illegible] la compagnie du Canal du [illegible] Golfe du Mexique à $100.

Il n'a pas été annoncé de vente de bonds. Les certificats d'allocations de la ville ont été en demande et se sont vendus jusqu'à 89 1/2, puis ont faibli et sont tombés à 88 1/2 à 89. $1200 se sont vendues à 89, $1600 à 88 1/4 net, $5000 à 88 1/2, $3100 à 89, $1300 à 89 1/4 et $1000 à 89 1/2.

$900 de mandats de l'Etat ont changé de mains à 58 1/2 et $3000 à 60.

## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi 22 novembre 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 6000 balles, prises à des prix fermes et qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes excepté du taux du middling que nous posons comme chiffre extérieur du middling.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

| | Listes en moyenne | Chiffres de l'Exchange |
|---|---|---|
| Inférieur | — à — | — |
| Low ordinary | — à — | — |
| Ordinary | 16¼ à 17¼ | — |
| Good ordinary | 18¼ à 18½ | 18¼ |
| Low middling | 18¾ à 19¼ | 19— |
| Middling | 19¼ à 19¾ | 19¾ |
| Strict Middling | — à 19¾ | — |
| Good middling | — à — | 20— |

ETAT DU COTON

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains le 1 sept. 1870, bal | | [illegible] |
| Arriv. dep. le dern. état | [illegible] | |
| Arrivé précédemment | [illegible] | [illegible] |
| Expédié aujourd'hui | [illegible] | [illegible] |
| Expédié précédemment | 204466 | [illegible] |
| Stock en mains &c | | 145677 |
| De l'an dernier | | 175409 |

FARINE—Il s'est opéré quelques recettes [illegible] aujourd'hui, et nous cotons [illegible], low leaf 8 à [illegible], medium 9 à [illegible] c, bon 9½ à 10¼ c fin et sélectionnés 11 à 13 à la livre.

SUCRE—[illegible] 1090 boucauts de sucre. Le marché [illegible] les stocks s'écoulent lentement à [illegible] 6¼ à pour l'inférieur 6¾ c pour le commun, 7 c pour le [illegible], à 7¾ c pour le fair, 8 à [illegible] c pour le good fair, 8¾ c pour fully fair, 9 à 9¼ c pour le prime, 10¼ c pour la qualité de choix 9 à 9¾ c pour le second. 9¾ à 10 cts pour le centrifuge, 10¼ à 11 c pour le jaune clarifié.

MÉLASSE—Les meilleures grades, spécialement la prime à choix sont en bonne demande, mais les qualités médiocres sont calmes et [illegible]. [illegible] vendent 20 à 30c pour l'inférieure, 30 à 35 c pour le commun, [illegible] pour la belle, 39 à 41 c pour [illegible], 44 c pour la strictement [illegible].

FARINE—Le stock en est faible et consiste en grande partie en extra de choix, tandis que les grades moyens et les bas grades sont rares. La [illegible] marchande que de superfine, la double extra est rare et le stock de triple extra est faible.

Les ventes ont embrassé 1500 barils dont 50 et 75 de double extra, sur les lieux à $7 75, 300 de double extra, devant arriver, à $7 75, 75 de triple extra à $8 12½, 100 de $8 25, 400 d'extra de choix à des conditions privées et 300 du pour familles à $9 le bar.

MAÏS—Stock meilleur et prix plus faciles pour les acheteurs. Vente de 400 sacs dont 260, 550, 256, 1000 et 1200 de blanc et jaune et 600 de blanc à 90c le boisseau.

FOIN—Stock faible et bonne demande. Vente de 50 balles de prime de l'Ouest à $35 le tonneau.

PORC—Le marché est sans stabilité et le mess est coté à $14 50 à $14 75 le baril, 100 et 300 de vieux mess vendus au débarcadère à 14 75 c. Le détail se fait à 15 à $15 25 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Plus ferme et en demande. Les épaules sont cotées à 6 ¼ c les côtés clear ribbed 7 ¾ à 8 c les côtés désossés à 8 à 8¼ c la livre.

TOILE D'EMBALLAGE—Le mouvement s'opère aujourd'hui entre les commerçants qui remplissent les ordres pour la campagne. à 14¼ à 17 c pour la toile de l'Inde en balles et en rouleaux, 16 c, 17 c pour la jute et 18 c pour la toile de l'Ouest.

SAINDOUX—Stock faible et ferme, coté à 9¼ à 10 c, 30 barillets de raffiné vendus à 10 c et 25 do à 10¼ c la livre.

BEURRE—Le stock de beurre de choix est faible et la demande bonne à 25 à 27 c pour le beurre de l'Ouest et 33 à 35 pour celui du Nord.

FROMAGE—Le factory de choix est rare et en demande et commande 16 c la livre. Western-Reserve 13 à 14 c, N. York cream 16 à 17 c.

FICELLE—La ficelle pour l'emballage se vend 19 à 20 c la livre.

BANDES DE FER—Se vendent 5 à 5¼, 5¾ la livre, selon la qualité.

PROVISIONS NAVALES—La résine est en bonne demande et les stocks s'écoulent rondement. Il n'y a sur le marché ni résine No 2 ni de commune. Le No 1 est coté à $3 50, pale $4 à $6 50 le baril, le stock de goudron est réduit et l'article se vend $2 75 le demi baril et $6 le baril. Il n'y a pas de brai ici, l'article commanderait $3 à 5 50 le baril, L'esprit de térébenthine est calme à 70 c le gallon.

TONNELLERIE—Les boucauts à sucre faits en ville se vendent $4 les barils à mélasse $2, les demi barils $1 25 à $30. Les perches sont en demande et valent $40 à 50 le m de perches pour boucauts et $25 à 30 le m de perches pour barils.

SUIF—Vendu pour l'exportation aussitôt reçu, à 9½ c la livre.

GRAINES DE COTON—Arrive fréquemment et se vend rondement à $13 le tonneau—sacs rendus— et $16 50 avec les sacs.

HUILE DE GRAINES—Bonne demande et stock faible et l'article commande 75 à 80c le gallon.

### Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1871.

Arrivé, pendant la semaine — 2070 boeufs du Texas, 1312 veaux et veaux d'un an, 995 cochons, 891 moutons, 10 vaches à lait.

Vendu, —1973 boeufs du Texas, 1130 veaux et veaux d'un an, 905 cochons, 944 moutons, 62 vaches à lait.

A vendre — 3173 boeufs du Texas, 392 veaux et veaux d'un an, 1566 cochons, 273 moutons, 119 vaches à lait.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Boeufs du Texas, choix, par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Boeufs du Texas, 1re ql., par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Boeufs du Texas, 2e ql., par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Boeufs du Texas, 3e ql., par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Cochons par livre | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Moutons, 1re ql. par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Vaches à lait, par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Veaux d'un an, par tête | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |


## AMUSEMENTS.

### THÉATRE DE L'OPÉRA.

[illegible] 1871.

Les portes seront ouvertes, pour la Matinée, à 11 heures.

Prix des Places: Orchestre, Parquet, Premières et Secondes...$1 00. Les enfants au-dessous de 12 ans...50

[illegible]

Samedi soir, à 7 heures—

L'AFRICAINE,

Grand Opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

[illegible]

### Académie de Musique.

D. BIDWELL......Propriétaire et Directeur.

Vendredi, Samedi et Dimanche, TROUPE MIMIQUE DE ABBOTT. Les TRAIS [illegible] [illegible] CHARLES ABBOTT. [illegible]

### Académie de Musique.

Lundi, 25 Décembre, Jour de Noël.

L'INVISIBLE SAINT-NICOLAS

[illegible] DIX MILLE ÉLÉGANTS PRÉSENTS [illegible]

[illegible] avec sa Troupe Mimique, représentera UNE PANTOMIME DE NOEL, qu'il a composée expressément pour les Fêtes, intitulée

MOTHER GOOSE,

(La Mère l'Oie)

or, The Follies of Humpty Dumpty.

Cette pièce sera représentée avec costumes nouveaux, décors nouveaux [illegible] 25 déc

### MASONIC HALL.

POUR quelques jours seulement—à partir de lundi—Jour de Noël—25 décembre. Les Japonais royaux de Satsuma.

Les meilleurs [illegible] qui soient jamais venus dans le pays [illegible] Les hommes [illegible] les enfants [illegible] costume de [illegible] Ils feront [illegible] n'ont jamais [illegible]

Le véritable [illegible] est avec la troupe.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 8 heures.

Prix d'entrée, 75 cts. Places réservées, $1. On peut avoir des [illegible] Masonic Hall.

Une grande matinée à cadeaux, Lundi—Jour de Noël—A midi.

A cette occasion le "PETIT ALL RIGHT" présentera, à chaque assistant, un joli cadeau, cadeau japonais. Il en sera de même à la matinée de Mercredi et à celle de Samedi.

Prix d'entrée...............50 cents.

H. SCHURMANN, Directeur. J. E. NOBLE, Agent.

22déc—12.

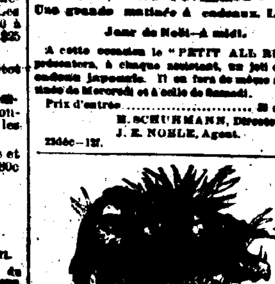

Pour trois jours seulement.

### CERCLE TIVOLI.

L'exhibition Grandiose sous trois tentes

Du Vieux JOHN ROBINSON, UNE DE CES TENTES EST EXCLUSIVEMENT CONSACRÉE AU MUSÉE. UNE AUTRE EXPRESSÉMENT POUR LA MÉNAGERIE ET LA CARAVANE. LA TROISIÈME EST DESTINÉE AUX EXERCICES ÉQUESTRES.

UN SEUL PRIX D'ENTRÉE.

ADMISSION—[illegible] 75 cents. Enfants au-dessous de 10 ans, 50 cents.

MONSTRUEUX LIONS DE MER, MUSEUM MAMMOTH, GRANDE CARAVANE ET MÉNAGERIE, MAGNIFIQUE ET COLOSSAL CIRQUE

Deux Grandes Représentations CHAQUE JOUR.

Les portes s'ouvriront, pour la Matinée, à 12 heures et demie; et pour représentations du soir à 6 heures et demie.

Un temps convenable sera accordé à chaque Exhibition [illegible]

Variétés Exchange, à l'angle des rues Dauphine et Douane, derrière le Théâtre des Variétés. [illegible] CAFÉ [illegible] Lunch gratis, tous les jours, de 11 heures à 1 heure et le soir de 10 heures à minuit. Tous les DIMANCHES, concerts [illegible]

17 déc. M. KERNBERGER & CO., Propriétaires.

### GRAND PANORAMA,

RUE DE CHARTRES No 126, Entre St Louis et Toulouse.

Ce Panorama représente les batailles livrées en France contre les Prussiens;—Paris sous la Commune—Paris incendié. Visible tous les jours, de 8 heures à 9 heures du soir.

Prix d'entrée...50 cents. Pour les enfants...25

EXPOSÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS—pour quelques jours seulement—Au magasin d'objets d'art d'UTER [illegible] de BRAUN [illegible] Louvre, de Florence, de Milan, de Venise, de Vienne, de Dresde [illegible] Rome [illegible] la Suisse et du Rhin, de la Belgique, de la Hollande, de Versailles, Marseille et Pompéi—en tout, plus de 12,000 objets divers.

### COMBATS DE COQ.

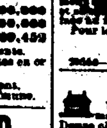

L'amphithéâtre des combats de coqs sera rouvert pour la saison, DIMANCHE [illegible] Il y aura spectacle tous les dimanches, à 10 heures du matin.

## Propriétés à vendre et à louer.

### A Louer,

Pour prendre possession au 1er janvier 1872

Un établissement de BOULANGERIE ou PATISSERIE, avec deux bons fours [illegible] Pour les conditions, s'adresser à LAPENE & FERRE, 67 rue Vieille-Levée, Entre Bienville et Conti.

### A louer,

Une RÉSIDENCE, centralement placée, maintenant occupée par le soussigné. Douze chambres, gaz, citerne et hydrants. Loyer bon marché. S'adresser [illegible] W. H. VREDENBURGH JR., 32 rue Peters, coin Douane.

### A Louer.—Possession immédiate,

La maison en briques à étage No 72, rue Ste-Anne, comprenant un salon, 2 salles à manger au rez-de-chaussée, 6 chambres à coucher au premier, ainsi qu'un verandah, plusieurs dépendances, cuve, water-works, installations de gaz, etc. S'adresser à A. CARRIERE & Co. 31 Bienville

### A LOUER,

La maison en briques à étage, No 218 rue Bourgogne. Elle a un vestibule au rez-de-chaussée et au premier, avec quatre chambres dans le principal corps de bâtiment, etc. [illegible] Appareil à gaz à vendre. S'adresser à D. E. SEGHERS, 151 Bourbon.

### A louer,

Le second étage de la maison située au No 161 rue Vieille-Levée, entre St-Pierre et Jefferson, contenant trois appartements et une cuisine [illegible]

### A Louer.

LE BUREAU No. 73, rue Bienville, entre Royale et Bourbon occupé pendant plusieurs années par feu C. Dufour, avocat. S'adresser à E. Dufour, No. 198, rue de la Douane ou au bureau de l'Abeille.

### Grocerie à vendre.

LES INSTALLATIONS de l'ancienne Grocerie angle des rues Conti et Royale, à vendre avec privilége de location. Pour conditions, s'adresser à A. N. TOURNE, No 12, rue Royale, Entre Douane et Canal.

CHARBON! CHARBON!

### C. TYLER.

Fournit du charbon de Pittsburg, de [illegible] et de cannel [illegible] aux fonderies et aux familles, au plus bas prix du marché.

### Cabled Anglais!

Débarquant du navire China, de Liverpool. A vendre par [illegible]

Edward Beals [illegible] Alphonse Lanne.

### Beals & Lanne,

Marchands de charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel [illegible]

D. DE HAVEN.......J. W. ROBERTSON

ROBERTSON & CO., Au-dessus des bureaux de E. Conway & Co, No 4 de la rue du Canal, Agents et Dépositaires-Commissionnaires.

## LOTERIE.

### Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples.

[illegible] GROS LOT [illegible] $50,000

CLASSE A.

[illegible]

PLAN

[illegible]

Billets entiers: [illegible] Les paiements [illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Boîte Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

## INSTITUTIONS.

### JEFFERSON ACADEMY

43 ... RUE BOURBON ... 43

Entre Bienville et Douane,

— dirigée par —

### G. J. LORD.

LA réouverture de cette institution a eu lieu le LUNDI, 4 septembre [illegible]

### INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme S. LAVILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME BENOWE, No 236, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

### P. BOISSONNEAU,

Marchand-tailleur,

140 ......Rue du Canal ......140

GRANDES NOUVEAUTÉS! IMPORTATION DIRECTE (EUROPE)!

[illegible]

### A. B. GRISWOLD & CO,

Importateurs de MONTRES FINES, Pendules, Bijouterie, Objets de Fantaisie et Coutellerie — Fabricants de — ARGENTERIE PURE. A l'angle des rues Canal et Royale.

### N. O. GOLD PEN FACTORY,

16 -- Commercial Place -- 16

PORTE-PLUMES et CRAYONS aux prix de fabrique.

200 PLUMES. Les premières plus dures de monde. PLUMES à ressorts, PLUMES pour dames. PORTE-PLUMES et or. Nouvelles POINTES [illegible]

### $60 et $65. MACHINE A COUDRE

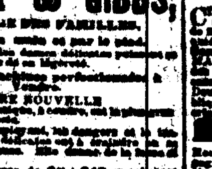

### WILCOX & GIBBS,

A L'USAGE DES FAMILLES.

[illegible] MACHINE [illegible]

M. S. Hedrick, Propriétaire, Au No 166 de la rue du Canal. Nlle-Orléans.

On demande des AGENTS pour la vente en campagne.

### C. S. HUNT & Co.,

DÉPOT DE MACHINES, Au No. 126 de la rue Gravier—St.-O.

AGENTS des célèbres machines à [illegible] Pompe de Blake [illegible]

### LE LOOQUET-LEROY,

Institution Catholique de la Nlle-Orléans, No 209 rue du Camp, Entre les rues Calliope et Poydras.

[illegible]

### Peutre d'Irlande à Tetta.

[illegible] Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des [illegible] octobre 1869 et 23 août 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOUT. (Non Inflammable)

### DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

FABRICANTS de toutes à tout [illegible]

### PELICAN EXCHANGE,

COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,

Vis-à-vis de l'Académie de Musique.

CE café vient d'être complètement restauré. [illegible] JOHN KUNTZMANN.

### A. DELPIT & CO.,

FABRICANTS DE TABAC,

18 et 20......rue St-Louis......18 et 20

D[illegible]

### PIERRE DUFORT,

[illegible] Rue St-Louis [illegible]

[illegible]

## VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] HARRIS vs EDWARD THOMPSON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,676—[illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DAME EUPHÉMIE GUILLOT vs MADELEINE ELIOTIÈRE, veuve de Joseph Michel Jolly.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,121—[illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans, vs. Pierre Ferner.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,163 — [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque d'Epargne de Jefferson vs Edmond Berk, représentant ses cohéritiers mineurs, Lovelia et Edmond-ison Berk.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

UN TERRAIN situé à Est-Boulogny [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. M. MACK & CO. vs F. MEHR & A. C. MEHRING CHAS. (L. PEAKS & CO. [illegible])

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,325 [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GEO. FURVEY vs. ANNA [illegible]

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GEORGE D. PRENTICE vs. CHRISTY CARBERRY.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 1,261—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Succession EMILIE de la FERRIÈRE vs WILLIAM BARRETT.

HUITIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,5.7—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

### Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible] A. THOMSON & Co., No 63 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur [illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—[illegible] A. THOMSON & CO.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités [illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico [illegible] A. THOMSON & CO.

### Plantes au Jardin de l'Univers.

Grande exhibition de plantes d'Europe [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

### PAR VINCENT & CO,

Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.

SAMEDI, [illegible] à 10 heures, il sera vendu

Un grand assortiment

D'HABILLEMENTS,

D'ARTICLES DE TOILETTE pour hommes.

[illegible] VALISES.

— Et de —

JOUETS D'ENFANTS,

MARCHANDISES DE FANTAISIE,

PANIERS. PANIERS. 22 déc

### PAR VINCENT & CO.,

Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.

TABLEAUX A L'HUILE,

GLACES DE CHEMINÉE et de TOILETTE,

PHOTOGRAPHIES, GRAVURES,

CHROMOS, ABAT-JOURS.

SAMEDI, 23 décembre, à sept heures du soir, il sera vendu, par ordre et dans le magasin de MM. Moger & Wagener, No 164 rue du Canal—

Une belle collection de Tableaux à l'huile, par Clague, Grenade et autres, et un choix de Chromos, Gravures, et d'Articles de fantaisie propres à offrir comme cadeaux de Noël et du Premier de l'An. 22déc

—BEAUX MEUBLES—

Contenu de la maison No 65 de la rue Bourbon.

PAR VINCENT & CO., G. Vincent, encanteur—Bureau, Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—SAMEDI, 23 décembre 1871, à 11 heures, il sera vendu—

Tout le contenu de la maison No 65 de la rue Bourbon, résidence de feu W. A. Gasquet:

Beaux meubles de salon et de salle à manger, tables, étagères, glaces; mobilier de corridor, ameublement de chambres, beaux lits en acajou, armoires, tables et tout ce qui se trouve dans une maison de premier ordre.

### PAR EUGENE TOURNE

Vermouth et Savon de Marseille—légèrement endommagés.

PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur—Aujourd'hui SAMEDI, 23 décembre 1871, à midi, au Magasin Bonded Warehouse, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra—

25 caisses vermouth Noilly Prat & Co, 15 do savon de Marseille.

Conditions—Comptant. 22 déc

Champagne! Champagne!

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur—SAMEDI, 23 décembre 1871, à midi, il sera vendu au Magasin Bonded Warehouse, coin rues Louis et Peters—

27 caisses Champagne Louis Roederer, 14 do do do 1/2 blle.

Conditions comptant. 22déc

### PAR ALFRED BOULIGNY.

—No 22,164—

Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

DANS L'AFFAIRE DE J. ZOLLY,

POUR UN ATERMOIEMENT.

Une habitation sucrière de valeur, située dans la paroisse St-Charles, à environ trente-cinq milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—No 16, rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 18 janvier 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal [illegible]

Une habitation sucrière située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du Mississipi, à environ trente-cinq milles au-dessus de la Nlle-Orléans, mesurant treize arpents et demi de face sur le fleuve Mississipi [illegible]

### PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu, SAMEDI, 23 décembre, à 11 heures, à la salle d'encan No 27 de la rue de Camp—

Un assortiment général de meubles. TELS QUE—

[illegible]

### PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR—Bureau No 69 rue St Louis, en face l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stock, esclaves, meubles etc. Aux—ventes tous les jeudis.

Ventes régulières de MEUBLES, dans le Passage de la Bourse, en face de l'Hôtel St-Louis, tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente.

### PIANOS.

Pianos, Pianos,

— ET —

Instruments de Musique.

### CHARPAUX & LOUBERE

9 ——Rue Royale——9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que:

FAIVRE, JELMINI BORD,

[illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix excessivement réduits.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

### M. ELIE,

16..........RUE ROYALE..........16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Prix très-réduits.

Fusils fins! Fusils fins!

LES CÉLÈBRES FUSILS A DEUX COUPS DE

### J. R. COOPER,

Se chargeant par la culasse (PIN ou CENTRAL FIRE).

Reconnus dans le monde entier pour leur INCONTESTABLE SUPÉRIORITÉ.

Se vendent chez le soussigné qui en importe selon les ordres qui lui sont adressés. Il reçoit des commandes pour UN SEUL fusil ou PLUSIEURS.

JOSEPH LENES, 73, Gravier, au premier.

Médaille d'Or 1868.

### REVOL, Armurier,

210......Rue de Chartres......210

Entre Dumaine et Madison.

Informe les chasseurs qu'il vient de recevoir un assortiment de Fusils anglais et autres [illegible]

### JULIEN SAGET,

ARMURIER.

186, rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine.

Vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS, REVOLVERS [illegible] manufactures d'Europe.

### COBB, DOLHONDE & CO.,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

### COBB, DOLHONDE & CO.,

A LA NLLE-ORLEANS, LNE.

Négociants-commissionnaires.

—PROVISIONS, FARINES, WHISKIES—

Agents pour la vente

Des célèbres whiskies Chicken Cock, Vieux Bourbon et Rye purs, de J. A. Miller.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 100 malles Bottes et Congress [illegible], 100 caisses Souliers de Philadelphie. Comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

PAR E. ROGER & CO—H. SARONY, Encanteur—[illegible]

Conditions à la vente.

### PAR PLACIDE J. SPEAR

MARCHÉ BAZAR.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 68 du Passage de la Bourse—MERCREDI, [illegible] décembre, à 12 heures, il sera vendu, au Marché Bazar, sur la Levée, entre le marché aux légumes et le marché aux viandes—

Le privilége ou droit d'occuper les TABLES et ETAUX du Marché Bazar, pendant UN AN pour y vendre toute espèce de produits et de marchandises, excepté la viande fraîche, le poisson et le gibier.

Ces emplacements offrent d'incomparables avantages pour la vente quotidienne de groceries, marchandises sèches, linge, chapeaux, bottes et souliers, faïence, fruits, etc., etc.

Conditions, comptant.

Les acquéreurs devront faire un dépôt au moment de l'adjudication. On peut obtenir des avis complets, avant la vente, en s'adressant aux bureaux de l'encanteur.

Groceries de choix, Vins, Liqueurs, Meubles meublant, Installations de gaz et de magasin.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 68 du Passage de la Bourse—MARDI, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve aucune, au coin des rues Bourbon et St-Louis—

GROCERIES Le contenu de la dite résidence, comprenant un grand assortiment de groceries de choix, vins, liqueurs, meubles meublant, ainsi que les installations de gaz et de magasin.

Le tout sera offert en bloc, et si non vendu, sera offert en détail, au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant. 22 déc

Vente aux enchères, sans réserve, de montres [illegible] Diamants [illegible] argent, Revolvers, Fusils à deux coups, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 68 du Passage de la Bourse—VENDREDI, 22 décembre, et les jours suivants, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

### PAR CHRISTIAN & PAUL.

Vente continuée du fonds du Magasin de Porcelaines et de Faïences, situé à l'angle des rues Royale et Orléans.

PAR CHRISTIAN & PAUL—Albert Paul, Encanteur—Bureaux, No 29 de la rue Carondelet—MERCREDI, 20 décembre 1871, à 11 heures du matin, et les jours suivants, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, il sera vendu, à l'encan—

Le contenu du susdit magasin, comprenant un bel assortiment de faïence, porcelaine, etc.

L'attention spéciale des dames est appelée sur cette vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 déc

### PAR D. E. MORPHY.

Faïence anglaise, en grande blanc, de Faïence jaune.

PAR D. E. MORPHY: A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 23 décembre 1871, à 11 heures du matin, au magasin No. 4 [illegible]

Un assortiment général de Faïence en granit blanc, et Faïence jaune, articles émaillés, tels que Assiettes, Tasses et Soucoupes, Terrines, Jarres, Pots, etc.

Conditions—Comptant. 22 déc

### PAR N. VIGNIE.

Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIE, encanteur—SAMEDI, 23 décembre, à 10 heures A. M., il sera vendu, à sa salle d'encan, No 128 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse—

Un assortiment général de MEUBLES neufs et de seconde main, comprenant: lits, bois de lit, armoires, sofas, chaises, tables, ameublements de chambres, salles à manger [illegible]

Conditions—comptant.

### SIEWERD & KIP.

(PERSEVERANCE RICE MILL)

### MOULIN A RIZ,

Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées, Troisième District, NOUVELLE-ORLÉANS.

Ce moulin a obtenu tous les prix décernés à la Foire d'Etat de la Louisiane—1871—pour le riz [illegible]

CE MOULIN a été entièrement reconstruit [illegible]

### JULIUS LOEFFLER,

42............RUE ROYALE............42

POSEUR et Marchand d'Installation de Gaz. Il a constamment en main un beau stock d'installations, de globes, etc.

Il se charge de réarranger et redorer les installations et les installations de toute espèce.

### TEINTURE A LA VAPEUR

### E. EDW. GEORGEST

Coin Remparts et St-Philippe.

CETTE maison qui a sa fama, depuis 7 années qu'elle est fondée [illegible]

### G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, etc. [illegible]

### Changement de Local.

THE METROPOLITAN LOAN, SAVINGS AND PLEDGE BANK.—(Banque de Prêts, d'Epargnes et de Garanties). Cette banque a été transférée du No 114 de la rue St-Charles, au No 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel. Elle est prête à recevoir des dépôts, escompter les billets et faire des avances sur de bonnes garanties collatérales, aux conditions les plus avantageuses, comme de coutume.

T. D. VAN HORN, Caissier.

Nlle-Orléans, Lne, 25 novembre 1871.

J'AI, aujourd'hui, disposé de tout mon intérêt dans les maisons Pike, Lapeyre & Brother et Pike, Brothers & Co, en faveur de William F. Pike, qui assume tout le passif des dites maisons et qui est seul autorisé à en liquider les affaires. En me retirant des affaires, je remercie mes amis de leur appui et leur prie de le continuer à mes anciens associés. A. BROTHER.

Nlle-Orléans, Lne, 25 novembre 1871.

A partir de cette date, M. Alexander Brother se retire de notre maison. Les affaires se continueront, comme par le passé, sous la même raison de Pike, Brother & Co.

M. George A. Pike a un intérêt dans notre maison à dater d'aujourd'hui.

WM. F. PIKE, A. SHEPPERS, F. BLANC.

CHANGEMENT DE LOCAL.

### SAMUEL LOCKE.

Magasin de Quincaillerie et de Coutellerie.

Transporté des Nos 27 et 29 rue Peters au No 68 rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, près l'Hôtel St. James.

J'offre à mes amis et clients un stock nouveau et complet de QUINCAILLERIE, COUTELLERIE ET FUSILS.

Je viens de recevoir par les derniers steamers anglais, un nouveau choix de FUSILS, PIOCHES, TRAITS, ainsi qu'un stock complet de PETITS ARTICLES DE QUINCAILLERIE. Ces marchandises et mes prix défient toute concurrence.

### GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

[illegible]

### LOUIS STERN & BROTHERS

MARCHANDS D'ENGRAIS.

Noir animal, Super-Phosphate,

Noir animal pulvérisé.

Wm. CHERRY, Agent, Au No. 31, rue Carondelet.

### Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Goodman.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleures modèles.

R. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 16, rue Union.

### Aux Contribuables.

### JOHN T. DUFOUR,

60......PASSAGE DE LA BOURSE......60

Entre Bienville et Douane.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non; de la réduction de l'assessement, dans les cas où les estimations ont exagéré la valeur des propriétés imposables, de la rectification des erreurs, etc. [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET

Cadeaux de premier de l'an, à l'encan. Diamants, Montres, Bijoux et Argenterie

PAR G. DE FERIET—C. W. Culbertson, encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale. LUNDI, 18 décembre 1871, et les jours suivants, sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite, au No 10 de la rue Royale, à 11 heures du matin—

Une magnifique facture de bijoux français, comprenant bagues en diamant, boucles d'oreilles, croix et épingles en diamant; parures et boucles [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18déc—12 au 23

Vente positive de trois très bonnes Résidences dans le Deuxième District et situées—l'une à l'angle des rues Ste-Anne et Dorgenois et les deux autres touchant immédiatement à la première—

PAR G. DE FERIET, C. W. CULBERTSON, Encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—SAMEDI, 23 Décembre 1871, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Dorgenois, Dumaine et Roman [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

Magasin en briques, à trois étages, No 2 des bâtisses Marigny, entre les rues Marigny et Mandeville, dans la meilleure partie du port et convenant au commerce de fourniture de navires.

PAR G. DE FERIET—C. W. Culbertson, Encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—SAMEDI, 23 décembre 1871, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un terrain situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Peters, Marigny, Front et Mandeville. Le dit terrain a 21 pieds 3 pouces de face sur la rue Peters et Front [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

Agréable cottage bas, No 469 de la rue Casacalvo, entre les rues Esplanade et Pauline, 3me District.

PAR G. DE FERIET—C. W. CULBERTSON, Encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—SAMEDI, 23 décembre 1871, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo ou Royale, Esplanade, Grands-Hommes ou Dauphine et Pauline [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

Très Jolie Résidence de faubourg, dans la rue Delaronde, Troisième District, dans le voisinage des Casernes des Etats-Unis et à 50 pieds des chars de la ville.

PAR G. DE FERIET,—C. W. Culbertson, encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—SAMEDI, 23 décembre 1871, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Delaronde, Tricou, Moreau et Deléry [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

VENTE PÉREMPTOIRE

De 44 terrains de choix faisant face au Faubourg Lafayette [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—SAMEDI, 23 décembre 1871, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

QUATORZE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ferdinand, Mysteres [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

### FOURNEAU DE CUISINE

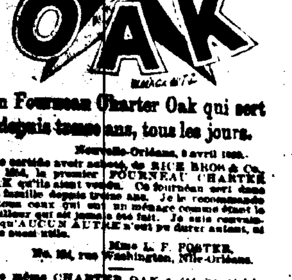



Un Fourneau Charter Oak qui sert depuis treize ans, tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 8 avril 1869.

Je certifie avoir acheté, de RICE BROS & Co., en 1856, le premier FOURNEAU CHARTER OAK qu'ils aient vendu. Ce fourneau sert dans ma famille depuis treize ans. Je le recommande à tous ceux qui ont un ménage comme étant le meilleur qui ait jamais été fait. Je suis convaincu qu'AUCUN AUTRE n'eut pu durer autant, et être aussi bon.

Mme L. F. FOSTER, No. 154, rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même CHARTER OAK a été exposé à la Foire de la Louisiane, en 1869, où s'en était servi pendant plus de treize ans. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre fourneau n'aurait pu donner un semblable résultat.

Le célèbre Fourneau CHARTER OAK est en vente chez RICE BROS. & CO., Aux Nos. 89 et 91, rue du Camp et 303, rue des Magasins. Entrepôt du Charter Oak—Nos. 87 et 39, rue Poile.

### BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

sont employés actuellement au Sud et dans l'Ouest, et on en tire entièrement satisfait. [illegible]

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis; PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis; MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis. Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

40......RUE DU CAMP......40

Et achetez un "BRILLIANT."

E. HALLER.

[illegible]

### TEUTONIA

Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Le Bureau provisoire est au No. 111 de la rue Gravier, près Camp.

Assure contre les risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.

Capital...............$1,000,000

Souscrit...............700,000

A. EIMER BADER, Président. [illegible], Vice-Président. [illegible], Secrétaire.

Directeurs:

[illegible]

### SCHIEDAM SCHNAPP

DE HOLLANDE.

### Tonique Fortifiant

— ET —

### BREUVAGE MEDICINAL

Manufacturé par le Propriétaire de SCHIEDAM DE HOLLANDE.

Et est garanti parfaitement pur.

[illegible]

SCHIEDAM, NEW YORK.

A. WALZ, Seul Agent, No 18 rue Conti, Nlle-Orléans.

### SALSEPAREILLE D'AYER

Pour la Purification du Sang.

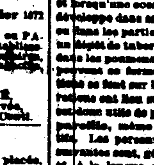

Cet excellent remède doit sa réputation aux guérisons qu'il a opérées [illegible]

PRÉPARÉE PAR

Le Dr J. C. AYER & Co.,

Praticiens et Chimistes, à Lowell, Mass.

A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS.

### Avez l'Œil sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

LE SIROP de Mme Whitcomb — Guérit de la Colique, des Douleurs d'Estomac et facilite la Dentition. — Prix 25 C'ts

LE SIROP de Mme WHITCOMB — Calme les Convulsions [illegible] — Prix 25 C'ts

LE SIROP de Mme WHITCOMB — Guérit de la Diarrhée, de la Dyssenterie et toutes les maladies des Enfants de tous les âges. — Prix 25 C'ts

C'est le grand calmant des enfants [illegible] Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St. Louis [illegible] A vendre par tous les pharmaciens et toutes les maisons de médicaments.

### Le Nouveau Remède pour le Cancer

[illegible]

### FONDERIE DE LEEDS,

(ÉTABLIE en 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuons à [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible] LEEDS & CO.

### North British and Mercantile Insurance Company,

DE LONDRES ET D'EDIMBOURG.

—COMPAGNIE D'ASSURANCE.—

CAPITAL et ACTIF après le paiement des pertes subies à Chicago—

CAPITAL..........$10,000,000

Surplus du Capital d'incendie..........3,000,000

ACTIF dans ce pays..........1,000,452

Règlements libéraux et prompts paiements. Emission de polices et paiement de pertes en or et en monnaie courante.

DOUGLAS WEST, Agent, No 133, rue Commune.

### La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

### H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE CONFISERIE EN GROS, EN LOUISIANE.

Médailles d'argent—Diplômes premiums—Importateurs en gros, de toutes sortes d'articles de Confiserie pour étrennes, confiseurs et pâtissiers.

Cartonnages, Poches, Cornets, Bonbons, Fruits glacés et crystallisés, Dragées, spécialités à la liqueur, CHOCOLATS EN TOUS GENRES,

CANDIS en boîtes et en toutes sortes de formes, garantis les meilleurs et les plus purs du Sud.

DÉFI A LA CONCURRENCE DE FAIRE MIEUX.

Choix extraordinaire de Feux d'artifice, Pois fulminants, Pétards, &c.

Agence spéciale au Sud pour la célèbre artificier aux Etats-Unis, H. P. Diehl.

Gâteaux de toutes sortes, Pièces montées, Nougats, Pyramides &c.

Ornements pour gâteaux, &c, &c.

SIROPS, GELÉES, LIQUEURS SUPERFINES IMPORTÉES, CARTONNAGES, BONBONS, CHOCOLATS, FEUX D'ARTIFICE.

93......Rue Vieille-Levée......93

MAGASIN PEINT EN ROUGE.

J. A. D'HÉMÉCOURT. HENRY CHAURANT

### GEORGE STROUD,

Successeur de Newton Richards,

ATELIERS de MARBRE et de GRANIT. 158, 160, 162 et 164 Rue St-Charles, —Nlle-Orléans—

Travaux de tous genres pour cimetières et bâtiments exécutés dans le plus bref délai.

Une attention particulière est apportée aux ordres de la campagne.

### LE DR. CHARLES E. KELLS

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

### Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste.

Cabinet et domicile, rue St-Joseph, No. 171, entre St-Charles et Camp.

### $20 Seulement $20.

LE Dr. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au bienfait des dents artificielles, il fait des dentiers en caoutchouc valcanisé pour $20. [illegible]

### YUT, SING & CO.

Agents de Fook, Hing & Co. et de Tung-Wo & Co, de San Francisco,

IMPORTATEURS DIRECTS (PAR LA VOIE DE SAN FRANCISCO)

— DE —

Thés de la Chine et du Japon, Soieries, Articles en Laque et Articles de Fantaisie.

MARCHANDS DE PROVISIONS,

46..........Rue Royale..........46

Nouvelle-Orléans, Lne.

Ils fournissent des Travailleurs Chinois.

### F. LIMONGY,

FERA L'OUVERTURE DE SON MAGASIN DE VINS ET LIQUEURS.

Et de son grand assortiment de GROCERIES de choix, le MARDI, 5 décembre, au Nos 107, rue Royale, en face de l'Hôtel-de-Louis. [illegible]

Bons vins de famille à $2 25 la douzaine. Vins blancs à $4 [illegible]

Toutes marchandises sortant de chez F. LIMONGY seront garanties de premier choix et seront livrées dans toutes les parties de la ville.